

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2023\_0071 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/03/2023

Objet : Marché 23.025 maintenance progiciel ASTRE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 31/03/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision 2023\_0071 march\_ 23025 maintenance progiciel ASTRE.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230330-DCP\_2023\_0071-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/03/2023



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0071

**Objet :** marché n°23.025 – Maintenance  
Progiciel ASTRE

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-3 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que la société INETUM SOFTWARE FRANCE a concédé au Client un droit d'utilisation du Progiciel ASTRE et qu'elle bénéficie d'un droit exclusif pour assurer la maintenance dudit progiciel.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché n°23.025 avec la société INETUM SOFTWARE France Sise 7 rue Touzet Gaillard à Saint-Ouen (93400), SIRET 340 546 993 00668, pour un montant annuel de 24 695,00 € HT.

Le marché prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31/12/23. D'un commun accord entre les Parties, la maintenance pour l'année 2023 sera payée dans la totalité. Les années suivantes, le marché pourra être reconduit tacitement deux fois. La durée totale du marché ne pourra toutefois pas excéder le 31/12/25.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **30 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **31 MARS 2023**